



Permis de construire accordée depuis plus de 2 mois

Par **htelise**, le **28/07/2011** à **09:39**

Ma maison est en construction permis de construire accordé depuis plus de 2 mois, moins de 2 ans, mais finalement erreur de la mairie, la fenêtre sera à moins de 190 cm de la limite de propriété, absolument interdit par la loi

Puis je demander une modification du permis de construire en faisant un retrait sur le mur de façade donnant sur le jardin du voisin , en ayant donc un mur de retrait dans lequel serait inclus e la fenêtre, le tout serait à plus d'un mètre 90.

Art 668 ne parle jamais de retrait Est-ce légal ?

Merci de me répondre si vous connaissez la réponse, sachant que quoi qu'il en soit je dois avoir l'autorisation de la mairie de modifier le mur incriminé